

JUBILÉ DES SPORTIFS

AUDIENCE DU PAPE JEAN PAUL II AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS INTERNATIONAL "AU TEMPS DU JUBILÉ: LE VISAGE ET L'ÂME DU SPORT"

Samedi 28 octobre 2000

Mesdames, Messieurs!

1. J'interviens bien volontiers au cours de votre Congrès international sur le thème significatif: "En temps de Jubilé: le visage et l'âme du sport". Dans l'attente de rencontrer demain, au Stade olympique, tout le monde du sport qui célèbre son Jubilé, j'ai aujourd'hui l'agréable occasion de vous saluer, vous qui êtes à divers titres des représentants qualifiés du sport.

Je salue les organisateurs de cette rencontre, en particulier le Président du Comité olympique international, M. Juan Antonio Samaranch, le Président du Comité olympique italien, M. Giovanni Petrucci, et j'étends mon salut aux divers rapporteurs et représentants des multiples réalités sportives dans le monde. Je remercie, en particulier, Mgr Crescenzo Sepe qui s'est fait l'interprète des sentiments communs, illustrant la signification de cette rencontre.

Le thème que vous avez choisi pour votre réflexion attire l'attention sur la nature et les finalités de la pratique sportive à notre époque, qui est caractérisée par des changements sociaux multiples et profonds. Le sport est certainement l'un des phénomènes importants qui, à travers un langage compréhensible à tous, peut communiquer des valeurs très profondes. Il peut être le véhicule de valeurs humaines et spirituelles élevées lorsqu'il est pratiqué dans le plein respect des règles; mais il peut également manquer son but authentique lorsqu'il laisse place à d'autres intérêts, qui ignorent le caractère central de la personne humaine.

2. Le thème du Congrès parle du "visage" et de l'"âme" du sport. En effet, l'activité sportive met en lumière, outre les riches possibilités physiques de l'homme, également ses capacités intellectuelles et spirituelles. Le sport ne signifie pas uniquement la puissance physique et la force musculaire, mais il possède également une âme et il doit montrer son visage intégral. Voilà pourquoi le véritable athlète ne doit pas se laisser emporter par l'obsession de la

perfection physique, ni se laisser asservir par les dures lois de la production et de la consommation, ou par des considérations purement utilitaristes et hédonistes.

Les potentialités du phénomène sportif en font un instrument significatif pour le développement global de la personne et un facteur plus que jamais utile pour l'édification d'une société davantage à mesure de l'homme. Le sens de la fraternité, la magnanimité, l'honnêteté et le respect du corps - vertus sans aucun doute indispensables à tout bon athlète - contribuent à l'édification d'une société civile, où l'antagonisme laisse place à l'esprit sportif, où l'on préfère la rencontre à l'affrontement et la confrontation loyale à l'opposition hostile. Compris de cette façon, le sport n'est pas un but, mais un moyen; il peut devenir un véhicule de civilisation et de saine détente, en incitant la personne à mettre en jeu le meilleur de soi et à fuir ce qui peut être dangereux ou porter gravement atteinte à soi-même ou aux autres.

3. On constate malheureusement de nombreux signes, qui deviennent peut-être davantage évidents, d'un malaise qui remet parfois en discussion les valeurs éthiques qui fondent la pratique sportive elle-même. A côté d'un sport qui aide la personne, il en existe en effet un autre qui lui porte atteinte; à côté d'un sport qui exalte le corps, il en existe un autre qui le blesse et le trahit; à côté d'un sport qui poursuit de nobles idéaux, il en existe un autre qui ne recherche que le profit; à côté d'un sport qui unit, il en existe un autre qui divise.

Mon voeu est que ce Jubilé du Sport constitue une occasion pour tous, chers responsables, dirigeants, passionnés de sport et athlètes, de retrouver un nouvel élan créatif et dynamique, à travers une pratique sportive qui sache concilier dans un esprit constructif les exigences complexes requises par les changements culturels et sociaux en cours, avec celles de l'être humain qui sont immuables.

4. Permettez-moi d'ajouter une considération. Le sport, alors qu'il développe la force physique et fortifie le caractère, ne doit jamais distraire de leurs devoirs spirituels ceux qui le pratiquent et l'apprécient. Ce serait comme si l'on courait, selon ce qu'écrit saint Paul "pour une couronne périssable", en oubliant que les chrétiens ne doivent jamais perdre de vue "celle qui est impérissable" (cf. 1 Co 9, 25). La dimension spirituelle doit être cultivée et harmonisée avec les diverses activités de détente, auxquelles appartient également le sport.

Les rythmes de la société moderne et de certaines activités de compétition pourraient parfois faire oublier au chrétien la nécessité de participer à l'assemblée liturgique le Jour du Seigneur. Les exigences d'une détente juste et méritée ne peuvent cependant pas exister au détriment de l'obligation du fidèle de sanctifier le jour de fête. Au contraire, le Jour du Seigneur, l'activité sportive doit être insérée dans un contexte de détente sereine, qui encourage le fait d'être ensemble et de croître dans la communion, en particulier familiale.

Je forme de tout coeur des vœux fervents pour votre rencontre et, alors que j'invoque sur vous la protection de Marie, je vous assure tous de mon souvenir dans la prière et je vous bénis volontiers.

JOANNES PAULUS PP. II

© Copyright 2000 - Libreria Editrice Vaticana